

Compte-rendu du Conseil Syndical du lundi 17 mai 2021

Membres présents : Jérôme GRENARD, Grégoire JUBERT, Karine JEANTET PROST, Anne MICHAMBLÉ, Anthony HAREL, Olivier ROYDOR

Absents :

Membres en fonction : : 6

Membres présents : : 6

Membres absents excusés avec pouvoir : 0

Membres absents excusés sans pouvoir : 0

Membres absents non excusés : 0

Début de séance : 19h00

Le syndicat ayant entamé une réflexion sur les missions qu'il pourrait assurer et donc de modifier ses statuts en conséquence, Monsieur le Président a souhaité que les conseillers rencontrent les pompiers des Couloirs pour les informer de cette démarche.

Ainsi, la séance sera transcrite au registre des délibérations pour mémoire.

Monsieur le Président remercie Alexandre PERRIER-CORNET, lieutenant et chef de centre de la caserne des Couloirs de sa présence.

Celui-ci prend la parole et fait un rappel historique de la construction de la caserne. En 2005, il a été décidé de regrouper les 2 centres communaux pour former 1 centre départemental. Le matériel en possession a donc été transféré au Département entre 2006 et 2007 et la construction de la caserne des couloirs a suivi en 2008.

Le SDIS du Jura a repris la gestion de la caserne. Il faut rappeler que cela n'affecte en rien la responsabilité défense incendie qui reste à la charge des maires des communes de Les Bouchoux et La Pesse en tant que directeurs des opérations de secours.

De fait, le SIVU n'a eu pour but que de financer la construction de la caserne à hauteur de 25% par commune et 50% par le Département. Au cours des deux derniers mandats, aucun échange n'existait avec le corps des pompiers sur le fonctionnement de la caserne.

A ce jour, la problématique du contrôle des poteaux et bornes incendie revenu à la charge des communes amène le SIVU à se questionner sur la prise de compétence de cette mission. Le domaine de l'amélioration de la défense incendie permettrait également de décharger les communes de cette obligation.

De plus, le bâtiment de la caserne nécessite une réparation du bardage extérieur. Les statuts ne précisent pas si le SIVU doit financer cette charge. Il convient d'éclaircir ce point pour pouvoir éventuellement provisionner cette dépense au budget.

Le SIVU souhaite donc intégrer les pompiers au groupe de travail Défense incendie en tant que conseillers techniques pour bénéficier de leurs connaissances du terrain et connaître les points faibles du système existant.

Le groupe Statuts pourra donc faire évoluer les textes pour une modification d'ici la fin de l'année. Il sera nécessaire de questionner l'ancien Président du SIVU, qui avait commencé à réfléchir à leur évolution.

Le groupe Finances aura alors la possibilité de monter le budget 2022 et les suivants à proposer aux communes en fonction des dépenses à prévoir.

D'après ces informations, Monsieur PERRIER-CORNET rappelle que les pompiers n'ont pas vocation à assister le SIVU sur tous ces questionnements, et se charge de communiquer les coordonnées des responsables au sein du SDIS du Jura.

Sur ce qui est des contrôles des poteaux et bornes incendie, les pompiers réalisent tous les 2 ans un contrôle visuel de l'état extérieur et d'accessibilité. Un rapport de visite est ensuite remis aux communes. La partie contrôle hydraulique doit être effectuée par du personnel qualifié pour garantir le bon fonctionnement des bornes. Monsieur le Président confirme que la Communauté de Communes dispose de personnel agréé pour former les agents techniques communaux à l'utilisation des pèses-bouches. Il invite aussi les élus à assister à la formation.

La recherche de nouvelles ressources en eau est soulevée. Il est convenu de demander l'assistance du Service Prévisions du SDIS, dont la référente du secteur basée à Saint-Claude pourra apporter des conseils.

Les élus demandent si le territoire est correctement desservi. La réglementation a changé dans ce domaine, permettant de calculer les m³ nécessaires non plus en distance entre habitations mais en fonction des zones habitées. Toutefois, certains secteurs méritent d'être renforcés.

Des outils permettent aux pompiers de connaître en temps réels les débits disponibles sur chaque point. Il est donc important que les données soient correctement communiquées par les communes. Le Syndicat des Eaux n'ayant pas la compétence dans ce domaine, il sera difficile de les impliquer sur le sujet.

Pour terminer, Monsieur PERRIER-CORNET évoque le recrutement de pompiers qui va débiter. A ce jour, 14 sapeurs-pompiers composent la caserne, dont 3 vont partir prochainement et d'autres sont en arrêt maladie. Le SIVU apportera son soutien pour communiquer avec la population.

D'après cette discussion, Monsieur le Président invite chaque groupe à commencer à travailler sur sa partie.

FIN DE LA REUNION à 20H15.